

**Commission de suivi de site
de Châteauneuf-Martigues-Port-de-Bouc
réunion du 5 janvier 2016**

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 31 AOUT 2015

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

SENATEUR Jean-Marc	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	Présent
LAURENT Thibault	DREAL	Présent
COUSTES Françoise	ARS	Présente
VARGELLI Philippe	DDTM 13	Présent
	DIRECCTE	
	SIRACEDPC	
	DASEN	

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Titulaires

CHARROUX Gaby	MARTIGUES	Présent
LEVRAULT Martine	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Présente
DUPRAT Alain	CARRY-LE-ROUET	
DEPAGNE Marc	PORT-DE-BOUC	Présent
DIARD Eric	SAUSSET-LES-PINS	Excusé
CAMBESEDES Henri	COM AGGLOMERATION PAYS DE MARTIGUES	Présent
NAVARRO Daniel	MPM	

Suppléants

LOPEZ Alain	MARTIGUES	Présent
WAX Fabienne	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	
SIRAT Boulouar	PORT-DE-BOUC	
BERTRANDI-CAMPANA Mary-Christine	SAUSSET-LES-PINS	Présent
DEGIOANNI Sophie	COM AGGLOMERATION PAYS DE MARTIGUES	
VIRZI Brigitte	MPM	

COLLEGE « EXPLOITANTS » TITULAIRES

BOURRASSE François	DEPOT PETROLIER TOTAL	Excusé
BOURRASSE François	TOTAL	Excusé
MADESSIS Georges	NAPHTACHIMIE	
RATIER Eric	KEM-ONE	
LEFAIVRE Philippe	GAZECHIM	
WILLOQUET Jacques	PETROINEOS	Présent
RASTOIN Bertrand	OXOCHIMIE	
RASTOIN Bertrand	INEOS DERIVATIVES	
CECCHETTO Emmanuel	INEOS CHEMICALS	Présent
GOMARD Hélène	LBC MARSEILLE	Présente
LANGLOIS Bertrand	WILMAR FRANCE HOLDINGS	Présent
HERSON Frédéric	PRIMAGAZ	Présent
LE RICOUSSE Gilles	GEOGAZ	Excusé

Suppléants

FAUQUE Georges	DEPOT PETROLIER TOTAL	Présent
FAUQUE Georges	TOTAL	Présent
MENE Didier	NAPHTACHIMIE	Présent
CROUZET Jean-Christophe	KEM-ONE	
POUJOL Eric	GAZECHIM	Présent
RAYNAUD Gilles	PETROINEOS	Présent
RAYNAUD Gilles	OXOCHIMIE	Présent
RAYNAUD Gilles	INEOS DERIVATIVES	Présent
RAYNAUD Gilles	INEOS CHEMICALS	Présent
SCHONAICH Dirk	LBC MARSEILLE	
BRUANT Eric	GEOGAZ	

COLLEGE « SALARIES »

Titulaires

VANNI Louis-Marc	DEPOT PETROLIER TOTAL	Excusé
VANNI Louis-Marc	TOTAL	Excusé
DE CARLO Vito	NAPHTACHIMIE	
SIGWALT Alain	KEM-ONE	
SOLER Patrick	GAZECHIM	Présent
SAKOUHI Rida	PETROINEOS	Représenté
VARAGNOL Sébastien	OXOCHIMIE	
VARAGNOL Sébastien	INEOS DERIVATIVES	
ROULIER Marc	INEOS CHEMICALS	Présent
GARCIA Robert	LBC MARSEILLE	Présent
LOACES Jean-Luc	WILMAR FRANCE HOLDINGS	
GROTZKI David	PRIMAGAZ	
D'ANGELO Michel	GEOGAZ	Présent

Suppléants

BRETONES Daniel	NAPHTACHIMIE	Présent
ZARBO Franck	KEM-ONE	
FRANCHI Patrick	PETROINEOS	Présent
MEMBRIBE Nicolas	OXOCHIMIE	Présent
MEMBRIBE Nicolas	INEOS DERIVATIVES	Présent
MAGGIORE Antoine	INEOS CHEMICALS	Présent
HUGUES Stéphane	LBC MARSEILLE	
LEVASSEUR Benoît	GEOGAZ	

COLLEGE « RIVERAINS »

Titulaires

CREPAUX Alain	UFC QUE CHOISIR	
CHEINET Jean-Claude	MNLE	Présent
ROIG Jacques	ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LAVÉRA	
PUECH Sylvestre	COMITÉ D'INTÉRÊT DU QUARTIER DES LAURONS	Présent
BARRACHIN Roger	ASSOCIATION PATRIMOINE CÔTE BLEUE	
RUGGIU Jean	CIS DE LA MÈDE	
LEGRAND Christian	ASSO. RIVERAINS PLATE-FORME DE LAVÉRA	Présent

Suppléants

CERVERA Roger	UFC QUE CHOISIR	
SOTGIA Jean	MNLE	Présent

SOTGIA Jean	ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LAVÉRA	Présent
PATRIS Nicolas	COMITÉ D'INTÉRÊT DU QUARTIER DES LAURONS	
DEFRANCE Guy	ASSOCIATION PATRIMOINE CÔTE BLEUE	
DUMAS Yves	CIQ DE LA MÈDE	
ROUMIEU René	ASSO. RIVERAINS PLATE-FORME DE LAVÉRA	Présent

PERSONNES QUALIFIEES

SACHER Michel	CYPRES	Présent
POURTAIN Eric	CYPRES	Présent
CABAU WOEHREL Christine	GPMM	Excusée
BALLARO Xavier	GPMM	Présent
MOLLIER Alexis	SDIS 13	Présent

AUTRES PRESENTS NON DESIGNES

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

MONNIER Isabelle	SOUS-PREFECTURE	Présente
CZORNY Vassili	SOUS-PREFECTURE	Présent
COUTURIER Patrick	DREAL	Présent
PATOUILLET Bruno	DREAL	Présent
LEGAIT Cédric	DREAL	Présent
HERSIN Jean-Marie	DREAL	Présent
GROS Melody	DREAL	Présente

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

VIDAL Rajae	MARTIGUES	Présente
SAMUEL Axel	MARTIGUES	Présent
JOUMON Sylviane	CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Présente
PERFETTI Jean-Louis	COM AGGLOMERATION PAYS DE MARTIGUES	Présent
BOULLERNE Frédéric	COM AGGLOMERATION PAYS DE MARTIGUES	Présent
CHACORNAC Jean-Michel	MPM	Présent

COLLEGE « EXPLOITANTS »

ALAMOME Thibaut	GAZECHIM	Présent
HERFRAY Alain	GEOGAZ	Présent
MALATERRE Thierry	GEOGAZ	Présent
BONNET Sandra	KEM ONE	Présente

COLLEGE « SALARIES »

AISSAOUI Mohamed Karim	TOTAL	Présent
------------------------	-------	---------

COLLEGE « RIVERAINS »

PATRUNO Christian	ASSOCIATION VAL DES PINS	Présent
-------------------	--------------------------	---------

EXCUSES

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

CRiado Maria	ARS	Excusée
MORCIANO Cécile	ARS	Excusée
ZOULALIAN Franck	DDTM 13	Excusé

COLLEGE « EXPLOITANTS »

SANTORO David	GEOGAZ	Excusé
---------------	--------	--------

**Cette séance de la commission de suivi de site (CSS) est consacrée
aux exploitants de Lavéra.**

.....

La réunion débute à 09h10.

M. Charroux, maire de Martigues, président de la CSS, ouvre la réunion. Il explique qu'une réunion préparatoire a été effectuée la veille et que le sujet de scission de la CSS a été abordé. Il est préférable de créer 2 structures avec 2 bureaux distincts.

M. Sacher précise qu'il y avait jusqu'alors qu'une seule CSS car le PPI de Total et celui de Lavéra étaient superposés en partie. Aujourd'hui, on constate que les problématiques sont nombreuses, entraînant des réunions trop longues. Il semble plus logique et judicieux de prendre 2 arrêtés distincts, aussi bien au niveau des ordres du jour que du quorum, puisqu'il y a beaucoup plus d'exploitants sur Lavéra.

M. Charroux explique que le fait de faire deux instances distinctes permettra d'inviter uniquement les personnes intéressées pour chaque site et que ceci règlera en outre les problèmes de quorum.

M. Puech signale qu'il n'y a toujours pas eu de réunion de bureau.

M. Sacher : il n'y a pas eu de réunion de CSS depuis 2013, nous avons eu des difficultés pour établir les ordres du jour et la diffusion des documents. Il est urgent de terminer les réunions du 5 et du 21 janvier car il y a beaucoup de points à aborder. Ce retard nous montre qu'il est indispensable de maintenir une réunion annuelle.

Dès qu'un nouvel arrêté préfectoral permettra de séparer les deux zones, nous prévoyons une prochaine réunion pour chaque groupe, avant fin 2016. Les bureaux se réuniront et prépareront des ordres du jour concrets et distincts en traitant des problématiques respectives.

M. Aissaoui réagit en disant que les riverains et des élus syndicaux ont beaucoup de questions à poser et qu'une réunion par an semble insuffisante. Il suggère de proposer au Préfet deux réunions par an.

M. Sacher : rien n'interdit de faire plusieurs CSS par an, on peut en faire autant que de besoin. Il est indispensable de faire des réunions de bureau régulières avec les représentants des 5 collèges qui définiront les problématiques et décideront à la majorité des membres de l'organisation d'une CSS supplémentaire. Mais une commission de suivi de site ne doit pas être une extension des CHSCT.

M. Sénateur : il est important de tenir au moins 1 réunion par an afin d'apporter de l'information régulièrement. La périodicité évoluera en fonction des besoins.

M. Charroux clôt la question en disant que c'est le secrétaire de la CSS qui gèrera le calendrier des CSS et les réunions des deux bureaux et que ce sont ces deux bureaux qui définiront les ordres du jour.

DESIGNATION DU BUREAU : MEMBRES SUPPLEMENTAIRES

M. Sacher explique que les commissions départementales constituées par arrêté préfectoral réunissent des représentants désignés par une liste nominative de titulaires. Les suppléants, eux aussi nominativement désignés, peuvent représenter le titulaire en cas d'empêchement.

Cette liste nominative est constituée afin que les personnes désignées assurent un suivi des sujets traités par la commission.

Seul le titulaire (ou son suppléant en cas d'absence) possède une voix délibérative. Sur le dernier Arrêté Préfectoral du 31 août 2015, certains titulaires n'ont pas de suppléant. Le mandat permet de nommer un autre membre de son collège pour être représenté.

M. Membribe : il y a eu des changements de personnes dans l'entreprise qui n'apparaissent pas dans l'arrêté préfectoral alors que mon employeur a fait toutes les démarches nécessaires.

M. Sacher : une actualisation des noms sera faite pour le prochain Arrêté Préfectoral. Le but de la commission est la communication de l'information et qu'à chaque réunion, l'ensemble des titulaires et des suppléants sont convoqués.

M. Puech pense que les conditions d'accueil sont anormales. Pour 50 personnes il faudrait une salle d'au moins 180 m².

M. Charroux propose de mettre une salle de l'hôtel de Ville à disposition gratuitement pour les prochaines commissions.

BILAN DES ACTIVITES DES EXPLOITANTS ET DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE DE DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (JUN 2013)

GAZECHIM

M. Poujol présente un diaporama (en **annexe**).

M. Puech fait remarquer qu'il serait bon de faire apparaître les investissements sécurité par rapport à la réduction des risques à la source.

M. Poujol : le risque à la source de Gazechim est le chlore ; toutes les améliorations organisationnelles ne peuvent pas être valorisées.

Question de M. Puech : à quoi fera-t-on référence dans le PPRT ?

M. Sénateur : la réduction des risques est un élément établi dans l'élaboration du PPRT.

Question de M. Sénateur : à quand remonte le dernier exercice PPI ?

M. Poujol : à 2014

Mme Bertrandy explique que dans ces exercices, il y a des tests de communication auprès des collectivités incluses dans le périmètre du PPI. Mais même si la collectivité n'est pas dans le périmètre, il faut qu'elle soit informée, y compris hors déclenchement du PPI, car la population demande des explications aux maires.

Il y a des améliorations à apporter dans la communication : il faudrait avoir des informations précises sur le risque que peut encourir la population, sur le périmètre d'effet de l'évènement, sur les actions mises en œuvre au niveau de l'établissement, etc.

M. Sénateur : Un PPI est déclenché par le préfet par arrêté préfectoral. A partir du moment où l'incident a des effets sur la population, la chaîne d'alerte et la communication de crise sont prévues.

M. Couturier : la fiche G/P a été mise en place pour informer en cas d'évènement. La responsabilité de cette information relève des exploitants.

Mme Bertrandy précise que la commune est très souvent sollicitée, elle souhaite avoir plus de « matière » à communiquer aux administrés.

M. Puech demande si on peut avoir plus de détails techniques sur ces fiches G/P.

M. Pourtain : le but de cette fiche est qu'elle soit factuelle pour tous les destinataires (préfecture, SDIS, mairie, DREAL). Que s'est-il passé ? Chez quel exploitant ? Y a-t-il des victimes ? L'évènement est-il maîtrisé ? etc. C'est le premier élément rédigé entre l'exploitant et les autorités. Ce n'est pas un document à vocation de communication.

GEOGAZ

M. Herfray présente un diaporama (en **annexe**).

Question de M. Puech par rapport à l'incident du 22 septembre 2014 (départ d'un train sur double voie) : n'avez-vous pas un système de verrouillage ?

M. Herfray : oui mais il était défaillant.

KEM-ONE

Mme Bonnet se présente et explique qu'elle remplace M. Crouzet. Elle présente un diaporama (en **annexe**).

M. Aissaoui estime que chaque exploitant fait son propre choix sur les événements présentés et les minimise. Il faudrait mettre en place une trame commune de présentation qui traite tous les aspects : niveau environnemental, écarts, risques pour les riverains...

La DREAL rappelle l'obligation de présenter en CSS les performances environnementales et les résultats de la surveillance des émissions dans l'air et l'eau par rapport aux référentiels réglementaires (arrêtés ministériel et préfectoraux). Il est demandé à tous les exploitants de présenter de tels bilans pour les prochaines CSS.

NAPHTACHIMIE

M. Mené présente un diaporama (en **annexe**).

Question de M. Cheinet : quel est le taux de mercure dans les sédiments ?

M. Mené : nous pourrions vous le transmettre.

Question de M. Puech : des odeurs désagréables qui se dégagent du bassin ont été signalées à plusieurs reprises. Pourquoi n'est-il pas couvert ?

M. Mené : la STEP traite les effluents du site, mais aussi de tiers. Le problème des odeurs est connu, il est traité dans le cadre d'un plan d'action environnemental.

M. Cheinet : cette station d'épuration traite les effluents de Grasse. Il se demande pourquoi la parfumerie ne traite pas ses déchets sur place et pourquoi doit-on en supporter les conséquences à Martigues ?

SUR L'INCIDENT DU 17 MAI 2015

M. Mené : nos procédures d'arrêt d'urgence ont fonctionné remarquablement. Le scénario n'avait jamais été vécu. Les torches ont rejeté des fumées noires pendant 22 heures mais grâce au vent vers la mer, cela n'a eu qu'un très faible impact.

Question de M. Puech : qu'est ce qui a brûlé ?

M. Mène : tous les produits, mais principalement de l'éthylène, de l'éthane et du propane.

Question de M. Puech : quelle zone a été touchée par la retombée des imbrûlés ?

M. Mené : BURGEAP a modélisé les vents heure par heure et a conclu que les retombées n'ont touchées qu'une zone non habitée.

Question de M. Legrand : est-ce crédible qu'il n'y ait pas eu d'impact ?

M. Mené : c'est crédible, BURGEAP l'explique dans son rapport.

Mme Bertrand intervient en disant que la diffusion de ce genre d'informations vers les mairies est importante pour éviter les rumeurs.

Mme Levraut propose que l'exploitant fasse l'envoi d'un premier mail dès la constatation de l'événement, puis un second, plus tard avec des informations plus complètes.

PETROINEOS

M. Willocquet présente un diaporama (en **annexe**).

Question de M. Bretones : au niveau de l'environnement, avez-vous mis en place une station d'épuration ?

M. Willocquet : Nous sommes en train de mettre en place une station d'épuration dont le coût s'élève à 50 millions d'euros pour réduire fortement les polluants en traitant l'ensemble des eaux usées.

LBC

Mme Gomard présente un diaporama (en annexe).

Pas de question.

PRIMAGAZ

M. Herson présente un diaporama (en annexe).

Pas de question.

WILMAR

M. Langlois présente un diaporama (en annexe).

Pas de question.

BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Un diaporama est présenté par M. Legait, DREAL (en annexe).

Question de M. Legrand : peut-on avoir une réunion tripartite entre exploitants, riverains et DREAL avant que les aléas soient définitifs ? Si oui, quand ?

M. Couturier : Nous devons examiner les études avant. Je vous propose une réunion au 2^{ème} trimestre de cette année.

Question de M. Legrand : tous les dossiers ne devaient-ils pas être rendus en octobre 2015 ?

M. Couturier : oui, globalement on a la majorité des dossiers. Cependant ils doivent être complétés et on attend de la part d'INEOS l'étude de l'INERIS sur le déchargement de wagon d'ammoniac et de la part de PETROINEOS l'étude INERIS sur les stockages du Gros Murre.

SURETE DES SITES

Question de M. Cheinet : quelles mesures ont été prises au niveau sûreté ?

Mme Bonnet : chaque entreprise devait faire une auto-évaluation ; des mesures ont été prises suite à cette action.

M. Willoquet : le site a fait l'objet de plusieurs inspections de la DREAL, plus des commissions zonales de défense de sécurité (avec préfecture et la police). Au niveau sûreté on a mis en place des vérifications de clôtures, et des mesures confidentielles qui renforcent la surveillance en général (accès, rondes, renforts, contrôle délivrance badge ...). On a renforcé également et testé les numéros de téléphone d'urgence (préfecture, police...) pour avoir plus de rapidité en cas d'incident.

Concernant la sûreté et pour lutter contre d'éventuels actes de malveillance, M. Couturier explique que la DREAL a eu des instructions ministérielles demandant de supprimer un certain nombre d'informations dans ses publications sur Internet et autres documents, notamment au niveau des études de danger (lieu de stockage...), tout en gardant son action d'information.

Un rapport à l'échelon national a été demandé par les ministres pour clarifier la situation sur les documents (cf. instruction gouvernementale du 30 juillet 2015). Les éléments sont malgré tout consultables sur demande à la DREAL.

PPRT : EN COURS D'INSTRUCTION

L'étude des réductions des aléas ayant les impacts les plus forts sur le foncier est bien avancée mais non encore terminée.

L'approbation du PPRT est prévue au 2^{ème} semestre 2017.

M. Legrand dit qu'il trouve dommage qu'aucune indemnité ne soit prévue pour réduire l'impact des aléas sur les habitations.

Mme Bonnet répond que des mesures de réduction sont étudiées en particulier dans le cadre du projet de reconversion des électrolyses et que des compléments au dossier initial ont été transmis à la DREAL courant décembre.

M. Couturier confirme et précise que des compléments à ce dossier sont attendus.

M. Bretones intervient en disant qu'il n'y a aucune avancée sur la réduction de l'aléa conduisant au PPRT. Il estime que toute diminution de personnel aggrave les risques et a un impact négatif sur la sécurité, donc sur le PPRT.

M. Sénateur : cette commission est dédiée à la délivrance d'informations sur plusieurs sujets : sur les processus techniques, les événements, les modifications... de l'ensemble des sites industriels. Les discussions sur les questions de réduction à la source permettant l'élaboration du PPRT, sont traitées en groupes de travail spécifiques avec des représentants des riverains, collectivités, exploitants et employés. Aujourd'hui, il s'agit d'une réunion plus large.

QUESTIONS DIVERSES

CAMPAGNE D'INFORMATION

La campagne d'information préventive quinquennale débutera cette année. Contrairement aux éditions précédentes, elle durera 5 ans et non une action tous les 5 ans. L'ensemble des processus sont en cours de finalisation mais tous les acteurs seront associés pour information et validation.

PROJET ZIPCOM

M. Pourtain explique le projet ZIPCOM (voir flyer en **annexe**).

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 13h30.

Le Président de la CSS



Gaby CHARROUX